

10. La famille d'accueil : pilier central du système ou maillon d'une chaîne d'acteurs? Le point de vue des professionnel·les et des familles d'accueil

Annamaria Colombo, Frédérique Leresche, Sara Galle, Aline Schoch, Ida Brink, Angela Rein, Béatrice Lambert

10.1 Introduction

A partir d'entretiens réalisés auprès de professionnel·les et de familles d'accueil œuvrant au sein de quatre systèmes cantonaux, qui représentent trois des quatre types de systèmes présentés dans le chapitre 9, ce chapitre analyse les représentations du placement d'enfants en famille d'accueil qu'ont ces acteurs et en particulier, du rôle que devraient avoir les familles d'accueil au sein de ce système. De manière complémentaire au chapitre 9, qui analyse la dimension «prescrite» des systèmes de placement, ce chapitre s'intéresse aux représentations sociales qui sous-tendent la dimension «réelle» du travail des acteurs et actrices qui œuvrent au sein de ces systèmes, c'est-à-dire les logiques d'action qui président à la mise en œuvre des mesures légales et réglementaires de placement d'enfant en famille d'accueil. Après avoir expliqué le déroulement de cette partie de l'enquête dans la première section, nous montrons dans la deuxième section que deux représentations principales prédominent dans les discours professionnel·les et des familles d'accueil rencontrées. Dans les deux sections suivantes, nous analysons successivement ces deux représentations du rôle de la famille d'accueil et leurs effets sur la répartition des tâches et la collaboration entre les acteurs et actrices concernées.

10.2 Une enquête auprès des acteurs et actrices dans quatre cantons

Cette enquête s'est déroulée d'avril 2021 à juin 2023 dans quatre cantons de Suisse : Appenzell Rhodes extérieures (AR), les Grisons (GR), Fribourg (FR) et Vaud (VD). Ces quatre cantons présentent l'intérêt d'illustrer trois des quatre types de systèmes cantonaux de placement d'enfants identifiés dans la typologie

présentée au chapitre 9, tout en s'étant développés dans des contextes historiques, culturels, politiques et géographiques différents qui les teignent de particularités régionales.

Des *focus groups* (ou, lorsque ce n'était pas possible, des entretiens individuels ou à deux) ont été réalisés dans ces quatre cantons avec, au total 28 professionnelles et 24 parents d'accueil. La méthode du *focus group* (Krueger 1998; Misoch 2015; Kitzinger 2006) a été privilégiée lorsque c'était possible, car elle permet d'aller au-delà de l'addition de témoignages individuels et de faire ressortir les points communs et les différences entre les situations vécues grâce à l'échange d'expériences. Les entretiens ont abordé les expériences des répondant-es par rapport au fonctionnement du système de placement d'enfants en famille d'accueil en suivant le déroulement chronologique avant, pendant et après le placement dans une famille d'accueil. Les questions ont été adaptées au type d'expérience des participant-es présent-es.

Les répondant-es ont été recruté-es principalement par le biais des organisations, services et institutions actifs dans le placement d'enfants dans les différents cantons, tels que les services cantonaux spécialisés, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ou les prestataires de services privés¹. Cet échantillon qualitatif ne doit pas être considéré comme représentatif de l'ensemble des acteurs et actrices œuvrant au sein de ces systèmes cantonaux. Si les différents rôles et fonctions des professionnelles sont relativement bien représentés dans notre échantillon, celui-ci est moins représentatif de la diversité des expériences et points de vue des familles d'accueil. Notamment, en raison des défis posés par l'accès au terrain, les différents types de familles d'accueil (p. ex. placement à court terme, familles d'accueil *time-out*, famille d'accueil de relève) n'ont pas pu être systématiquement inclus, ni le placement au sein de la parenté. En outre, les familles d'accueil que nous avons rencontrées bénéficient toutes d'un accompagnement par un service cantonal ou un prestataire de services (mais dans certains cas, l'accompagnement par les services publics se limite à une visite par année).

10.3 Des représentations différentes du rôle de la famille d'accueil au sein du système de protection de l'enfance

Dans les représentations des acteurs et actrices rencontrées, les systèmes de placement familial visent à concilier deux objectifs qui peuvent sembler contradictoires ou difficilement compatibles. D'une part, l'objectif du placement est d'offrir à un

1 Nous utilisons le terme de prestataire de services (DAF en allemand) au sens de cette définition légale et nous désignons également comme prestataires de services les organisations qui, par exemple, ne proposent que la formation et le perfectionnement des parents nourriciers et ne procurent pas simultanément des places d'accueil.

enfant (temporairement) sorti de son environnement familial un cadre protecteur dans un nouvel environnement sous la responsabilité de l'État, responsable d'assurer son développement dans les meilleures conditions possibles. D'autre part, à la différence d'un placement en foyer, le placement en famille d'accueil vise à lui offrir un accueil au sein d'une famille (composée de parents et parfois d'une fratrie) et de grandir dans un contexte relationnel basé sur l'authenticité, l'amour, les relations spontanées et le quotidien familial.

Si tous les acteurs et actrices rencontrés visent à concilier ces deux objectifs, certain-es tendent à privilégier plutôt l'objectif d'assurer l'encadrement dans un environnement familial, alors que d'autres privilégient davantage l'objectif de protection étatique de l'enfance, comme le montre le schéma ci-dessous.

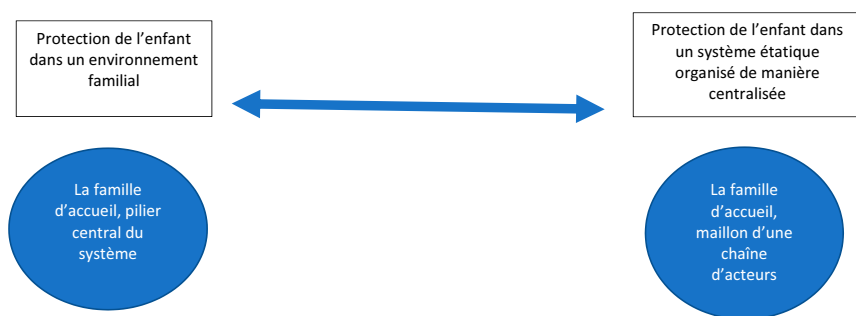


Fig. 1: Représentations prédominantes des acteurs œuvrant dans les systèmes cantonaux de placement d'enfants

Selon l'objectif privilégié, la place accordée à la famille d'accueil n'est pas la même. Les personnes qui privilégient l'encadrement dans un environnement familial considèrent logiquement la famille d'accueil comme le pilier central du système. A leurs yeux, la priorité du système de placement est de soutenir les familles d'accueil pour qu'elles bénéficient des meilleures conditions possibles pour assurer un placement réussi. Ces professionnel·les considèrent moins les familles d'accueil comme un acteur du réseau professionnel de l'aide à l'enfance et à la jeunesse que comme un «nid familial» à soutenir et accompagner professionnellement. Or, cette représentation est parfois en décalage avec celle des familles d'accueil de ces cantons, qui sont plusieurs à considérer faire partie du réseau professionnel, car elles ont développé une expertise à travers l'expérience ou une formation professionnelle, parfois complétée par des formations spécialisées, qui ne leur semble pas toujours reconnue par les professionnel·les. En outre, certaines familles d'accueil témoignent parfois se sentir prises en tension entre des attentes qu'elles considèrent les enfants accueillis comme les leurs, tout en faisant preuve d'une attitude professionnelle.

Les actrices et acteurs qui mettent davantage l'accent sur la responsabilité de l'Etat d'assurer un cadre protecteur pour l'enfant placé conçoivent quant à eux la famille d'accueil plutôt comme l'un des maillons d'une chaîne d'acteurs composant le système de protection de l'enfant, celui-ci étant piloté de manière centralisée par le canton. Elles et ils mettent l'accent sur la mise en place d'un réseau de prestations de soutien professionnel autour de ce qu'ils et elles appellent le «projet de l'enfant». Dans cette logique, la famille d'accueil est moins considérée comme le pilier central du système que comme un maillon d'une chaîne d'acteurs, essentiellement professionnels, du système d'aide à l'enfance et à la jeunesse, qui doivent se concerter pour garantir un encadrement de qualité répondant aux exigences juridiques, éducatives et de protection de l'enfant des aides éducatives relevant de la responsabilité publique.

Malgré ces différences, soulignons que dans les quatre cantons, les parents d'accueil témoignent se sentir parfois pris en tension entre des attentes qui leur sont adressées d'offrir un milieu familial le plus «naturel» et authentique possible aux enfants placés et des procédures étatiques administratives qui leur semblent entrer en contradiction avec cet objectif. Ces tensions sont vécues d'autant plus difficilement par ces familles qu'elles sont conscientes d'une grande disparité des conditions et des ressources dont elles bénéficient selon les différents systèmes cantonaux, mais également au sein d'un même canton (par exemple, les conditions varient si la famille est suivie par un service public ou par un prestataire privé).

10.4 Protection de l'enfant dans un environnement familial : la famille d'accueil, pilier central du système

Les professionnel·les qui privilégient la protection de l'enfant dans un environnement familial estiment que leur rôle est de soutenir au mieux les familles d'accueil dans leur accueil, qui est considéré comme un accueil réalisé «avec le cœur» et «authentique». Elles et ils parlent par exemple de la nécessité pour les enfants de pouvoir bénéficier d'un «cocon» ou de la chaleur d'un «nid familial», comme l'expriment ces extraits d'entretiens.

«Je trouve ça très agréable que le prestataire privé se charge [des questions administratives]. Il nous disait toujours : «Votre tâche est d'offrir un nid ... le reste, c'est notre travail» (Parent d'accueil, Appenzell Rhodes extérieures).

«Je suis d'avis que l'enfant est mieux placé dans une famille d'accueil, ou... a de meilleures chances de se développer que si l'enfant est placé pendant des années dans une institution [...] [En institution, les enfants ont] peut-être moins la chaleur du nid» (Professionnel·le, Grisons).

De manière similaire, on trouve dans les discours de certains répondant-es rencontré-es à Fribourg la notion d'«amour du prochain», qui serait à la base de l'engagement des familles d'accueil. Cette notion peut aussi être interprétée en lien avec l'histoire de ce canton, fortement marquée par le catholicisme. De manière cohérente avec cette représentation, ces professionnel·les sont celles et ceux qui accordent le plus d'importance, dans leur discours, au contact sur mesure, authentique et personnalisé avec les familles d'accueil. C'est particulièrement le cas des prestataires privés et moins celui des services publics, notamment dans les Grisons. Dans le canton d'Appenzell, les enfants placés ayant le statut de mineurs non accompagnés ont parfois leur propre accompagnant auprès de prestataires de services qui proviennent en partie du réseau privé des professionnels.

Si les discours de ces professionnel·les mentionnent beaucoup les familles d'accueil, ils et elles font au contraire très peu mention des enfants placés et du «bien des enfants placés», davantage mentionné dans d'autres cantons. Cela ne signifie pas que le bien-être de l'enfant n'est pas important pour eux et elles, mais ils et elles se concentrent sur les familles d'accueil conformément à leur mission. Cette importance portée sur les familles d'accueil se trouve aussi dans d'autres contextes nationaux, en France notamment, même si ce contexte diffère de la Suisse car le statut d'assistant·e maternel·le y est professionnalisé (Anton 2021). Il n'en reste pas moins qu'on retrouve l'idée implicite que du moment que les familles d'accueil sont bien accompagnées, le bien des enfants placés est garanti.

Dans cette logique qui considère la famille d'accueil comme pilier central du système de placement familial, l'accompagnement et le conseil proposés aux familles d'accueil revêt beaucoup d'importance. Il doit être le plus proche possible pour ces familles et le plus adapté à leurs besoins, pour qu'elles puissent pour leur part se concentrer sur l'enfant placé. Pour ce faire, dans ces cantons, les services publics s'appuient largement sur les prestataires de services privés (DAF) et leur délèguent plusieurs tâches, en particulier l'accompagnement des familles.

C'est surtout le cas en Appenzell, un petit canton catholique de Suisse allemande (env. 17'000 habitant·es), où l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, responsable du placement d'enfants au niveau cantonal, s'appuie largement sur les prestations d'un prestataire de services privé (DAF) en particulier, qui assure le suivi de la plupart des familles d'accueil. Les autres familles sont suivies par des prestataires privés établis dans des cantons voisins et seulement une petite minorité des familles ne sont pas accompagnées par un prestataire privé. Le prestataire privé établi dans le canton assure la constitution et le suivi d'un pool de familles d'accueil (qui sont à disposition de l'APEA lorsqu'il y a un besoin de placement), la garantie de la qualité du matching entre l'enfant et la famille d'accueil, l'accompagnement des familles d'accueil, ainsi que la prise en charge des tâches administratives pour ces familles.

Dans ce canton, les prestataires privés, en particulier celui établi à l'intérieur du canton, sont perçus par les professionnel·les interrogé·es comme un «partenaire central», avec une fonction «extrêmement importante» pour le système de placement d'enfants. Comme l'explique un·e répondant·e, cette répartition des tâches est favorisée par la taille du canton et l'héritage historique, mais aussi par le manque de ressources dédiées au placement au sein du service public généraliste.

«Le canton d'Appenzell Rhodes extérieures est un petit canton, il y a beaucoup de bonne volonté et d'engagement, mais on a très peu de structures, c'est aussi le fruit de l'histoire. [Les DAF] jouent un rôle TRÈS important. Ce serait un gros problème s'ils disparaissaient. Pas seulement pour nous en tant que surveillance des familles d'accueil ou en tant qu'APEA, mais aussi pour tous les enfants placés ! Ils sont à mes yeux un acteur très compétent et très important dans tout ça.» (Professionnel·le, Appenzell Rhodes extérieures).

Le prestataire de services établi dans le canton est particulièrement apprécié par les familles d'accueil car, en tant qu'association privée, il a la flexibilité et la disponibilité pour assurer un suivi de proximité, qui est cohérent avec la logique de soutien à un environnement familial (VS des services publics qui peuvent être perçus comme trop «bureaucratiques»). En outre, l'équipe de cette association est composée de personnel formé en travail social qui assure un soutien professionnel à ces familles. Les familles d'accueil rencontrées dans ce canton apprécient particulièrement la disponibilité du conseil et de l'accompagnement dans les situations de crise ou d'urgence de ces professionnel·les 24h/24 (y compris en soirée et le week-end), ainsi que les offres de formation continue proposées par ce prestataire.

Les professionnel·les interrogé·es décrivent la communication et la collaboration entre l'APEA et les prestataires de services privés comme positive et sans heurts, mais ils soulignent que cette coordination entre différents acteurs nécessite du temps et parfois, une clarification de la répartition des responsabilités au cas par cas (p. ex. en ce qui concerne les responsabilités lors du matching). Les rôles et les compétences du réseau d'auxiliaires, notamment le rôle des curateurs, leur semblent moins clairs, mais ils sont négociés en commun au cas par cas, selon les professionnel·les rencontrés. Il faut préciser que la taille modeste du canton (tant en superficie qu'en population) contribue sans doute à favoriser un tel suivi de proximité et sur mesure. Cette répartition des tâches et des responsabilités est cohérente avec l'objectif privilégié par ces acteurs, qui est d'apporter un accompagnement de proximité aux familles.

Les parents d'accueil interrogés dans ce canton estiment également que cette collaboration fonctionne bien. La plupart apprécie beaucoup le suivi personnalisé et sur mesure offert par les prestataires privés, qui leur semble très soutenant et respectueux du cadre familial qu'ils essaient d'offrir à l'enfant placé, comme

l'exprime cette mère d'accueil rencontrée. Le fait d'être déchargés des tâches administratives, d'avoir des conseils et un soutien adapté à leurs besoins leur permet de se concentrer sur l'accueil de l'enfant placé.

«J'ai toujours trouvé que c'était réussi [le placement] quand dans l'accompagnement, j'avais le sentiment que nous étions considérés comme des partenaires. [...] J'ai dit un jour à [la personne du DAF qui nous accompagne] que j'avais besoin d'une pause dans mes rendez-vous, que nous devions pouvoir être une famille pour un moment. Et faire nos choses, et euh ... Pouvoir être une famille avec tout ce que cela implique. Et puis c'était tout de suite : «Bien sûr !.» (Parent d'accueil, Appenzell Rhodes extérieures)

Dans les discours des professionnel·les des Grisons, la priorité est aussi donnée à l'objectif d'offrir un environnement familial aux enfants placés. Toutefois, dans la pratique, ils et elles rencontrent davantage de difficultés à offrir un accompagnement et un conseil aux familles d'accueil qui soit cohérent avec cet objectif. Le canton des Grisons est un canton catholique et protestant qui s'étend sur l'une des plus grandes superficies territoriales de Suisse (plus de 7'000 km²), marquée par une géographie très alpine et peuplé d'environ 200'000 habitant·es, où on parle plusieurs langues nationales, mais surtout le suisse-allemand. Contrairement à Appenzell Rhodes extérieures, ce canton dispose d'un service public spécialisé dans le placement d'enfants. Néanmoins, compte tenu des ressources disponibles, ce service ne peut offrir aux familles d'accueil un accompagnement aussi adapté à leurs besoins ni aussi proche de leur quotidien que les professionnel·les le souhaiteraient. En outre, le fait que le service spécialisé soit à la fois compétent pour l'autorisation, l'accompagnement et la surveillance est perçu autant par les professionnel·les que les familles d'accueil comme un obstacle à un accompagnement vraiment orienté vers les besoins de ces dernières. Les professionnel·les interrogé·es estiment que les prestataires de services seraient mieux à même d'assurer un accompagnement de proximité aux familles d'accueil. Toutefois, au moment des entretiens, seul un cinquième environ des familles étaient suivies par un prestataire de services privé dans le cadre du placement familial, ce qui crée une inégalité de traitement importante parmi les familles. Les familles qui ne sont pas suivies par un prestataire privé témoignent ne disposer que de peu d'accompagnement. Cela est vécu de manière encore plus problématique dans les situations de crise. Les prestataires de services interrogés dans ce canton souhaiteraient eux aussi jouer un rôle plus important dans l'accompagnement des familles, sans pouvoir toujours le faire à défaut d'une répartition des tâches claire, en particulier en cas de crise.

Plusieurs parents témoignent avoir vécu des expériences difficiles en cas de situation problématique, où le service cantonal, les prestataires de services et les curateurs se renvoyaient mutuellement la responsabilité. Par exemple, une famille d'accueil raconte une expérience où il n'était pas clair pour elle si l'enfant

pouvait rester dans la famille ou pas. Une autre témoigne avoir eu des difficultés à savoir si elle pouvait accepter une thérapie pour l'enfant, ne sachant pas si elle allait être financée. Dans ces situations, ce sont les familles d'accueil qui font les frais d'une absence de transparence et de répartition des tâches claires entre professionnelles. A cela s'ajoute l'importante superficie du canton, la difficulté à déplacer parfois dans des villages éloignés, ainsi que le plurilinguisme, qui peuvent rendre un suivi de proximité plus difficile. Néanmoins, au moment de notre enquête, le système de placement d'enfants des Grisons était en cours de révision, notamment en ce qui concerne les accords de prestations avec les différents prestataires de services privés.

Les témoignages des actrices et acteurs appenzellois et grisonnais montrent que dans les systèmes cantonaux où prédomine la représentation selon laquelle la famille d'accueil est le pilier central du système de placement familial, beaucoup de responsabilité est donnée à celle-ci. Dans un tel contexte, il est d'autant plus important que ces familles soient bien formées et préparées et qu'elles puissent bénéficier d'espaces d'échange et de conseils (même si ce besoin existe aussi dans d'autres cantons). Dans le canton d'Appenzell, le prestataire de service propose plusieurs offres de formation et une rencontre annuelle de mise en réseau et de formation continue est organisée l'APEA. Dans les Grisons, il existe déjà un réseau de familles d'accueil, qui est encouragé par un projet pilote du Centre suisse pour les familles d'accueil (SFP) au moment de l'enquête. En outre, les prestataires de services privés organisent des journées pour les familles d'accueil et les enfants placés. Même si ces offres sont plus nombreuses que dans d'autres cantons, les familles estiment qu'elles pourraient être mieux préparées à accueillir un enfant placé et elles souhaiteraient davantage d'espaces pour échanger entre elles, surtout dans les Grisons. Ce, d'autant plus que les placements se font souvent dans l'urgence, sans qu'elles estiment avoir eu le temps d'être suffisamment préparées.

Par ailleurs, étant donné qu'ils sont considérés comme le pilier central du système, ce sont les parents d'accueil qui assument les contacts avec les parents de l'enfant placé et qui organisent et accompagnent les droits de visite avec eux, parfois en concertation avec le curateur. On peut toutefois se demander si cette tâche d'entretenir et coordonner les relations entre l'enfant placé et ses parents devrait incomber à la famille d'accueil, étant donnés les défis liés à la double-appartenance familiale des enfants placés qui sont bien documentés dans la littérature, comme le montre bien le chapitre 6 dans la partie II de cet ouvrage (voir notamment Hildebrand 2011; Reimer 2011; Reimer Join-Lambert 2022; Chapon et al. 2018; Sellenet 2021). Les familles d'accueil rencontrées dans le canton d'Appenzell considèrent d'ailleurs le maintien de relations harmonieuses avec les parents de l'enfant comme important mais un défi, alors que dans les Grisons les parents d'accueil interrogés y voient une concurrence ou même une perte de temps dans certains cas.

Ces exemples montrent que lorsque les familles d'accueil sont bien préparées, accompagnées et soutenues, elles peuvent dans les faits incarner un tel rôle de pilier central du système. Les avantages de ce type de fonctionnement, fondé sur une représentation de la famille d'accueil comme pilier central du système, sont la mise en place d'un accompagnement personnalisé et sur mesure qui permet aux familles de se consacrer essentiellement à offrir un environnement familial aux enfants placés. Or, un tel fonctionnement dépend beaucoup d'un accompagnement de proximité, difficile à fournir par des services publics qui fonctionnent avec des horaires de bureau et qui n'ont pas toujours les ressources pour offrir un accompagnement répondant aux besoins de ces familles. C'est ce qui peut expliquer que les familles de ces cantons, conscientes qu'on attend d'elles qu'elles soient le pilier central du système, développent des stratégies pour s'assurer d'être bien soutenues dans la mission d'accueil qui leur est confiée. Elles évaluent précisément quel prestataire de services et quelles conditions-cadres leur conviennent le mieux et optent parfois pour suivi par un prestataire établi dans un autre canton. Or, la dépendance de ces familles aux prestataires privés est importante. Par conséquent, dans une telle configuration, si l'offre déployée par ces prestataires privés ne répond pas à leurs besoins, si la coordination entre les professionnel·les ne fonctionne pas bien ou encore si les rôles et responsabilités ne sont pas transparents pour les parents d'accueil, le risque est encore plus grand que dans d'autres cantons qu'ils se retrouvent livrés à eux-mêmes ou que l'accompagnement soit vécu comme une charge supplémentaire pour ces familles, qui ne savent pas vers qui d'autre se tourner pour les aider.

Enfin, dans système de placement d'enfants centré sur la famille d'accueil, il peut être difficile d'envisager, voire de concrétiser la fin de placement et surtout d'assurer un suivi des jeunes après celui-ci. Dans les faits, dans les systèmes appenzellois et grisonnais, peu de structures sont disponibles pour assurer une transition réussie de ces jeunes vers la vie autonome. Aux yeux de l'APEA et du service des curatelles du canton des Grisons, la solution est une mesure de protection de l'adulte. Cette solution ne fait toutefois pas l'unanimité, tant parmi les autres professionnel·les que les parents d'accueil rencontrés. Ils estiment en effet qu'un tel système attend implicitement des familles d'accueil qu'elles s'engagent et soient disponibles au-delà de la fin officielle du placement. Si la fin de placement est un enjeu dans tous les cantons, elle l'est particulièrement dans les systèmes appenzellois et grisonnais, où certains parents d'accueil témoignent des efforts qu'ils déploient pour soutenir leurs anciens enfants placés au quotidien ou se disent prêt à continuer à le faire, souvent de leur propre initiative, sans soutien ni mandat officiel. Les expériences relatées vont du soutien pratique au quotidien de l'ancien enfant placé à la poursuite de l'accueil de ces jeunes au-delà de leur majorité. Ce manque de soutien systémique et juridiquement assuré des transitions du placement d'enfants vers l'âge adulte entraîne des défis et des

inégalités de traitement de ces familles et les jeunes concerné-es, certains de ces jeunes se retrouvant contraint-es d'avoir recours à l'aide sociale, faute de soutien et d'accompagnement après leur majorité.

10.5 Protection de l'enfant dans un système étatique organisé de manière centralisée : la famille d'accueil, maillon d'une chaîne d'acteurs

La deuxième représentation qui ressort de manière prédominante de nos résultats est que la protection de l'enfant est une responsabilité des services publics en premier lieu, et que ces derniers ont la responsabilité de permettre aux différentes actrices et acteurs concernés de participer à construire le projet de placement. Plusieurs professionnel·les du système vaudois parlent de façon évocatrice du «projet de l'enfant», avec l'idée que c'est le bien de l'enfant qui doit être au centre du processus de placement. Un·e professionnel·le interviewé·e insiste sur cette idée de travail en équipe autour de ce projet de l'enfant.

«Dans ma représentation des choses, c'est vraiment un placement en constituant une équipe. Et c'est quelque chose qui se prépare déjà en amont. De notre côté, nous [service public spécialisé], on recense les demandes de nos collègues de tout le canton. [...] Et de l'autre côté, on a des tableaux avec les familles d'accueil disponibles avec les projets. [...] On va vraiment voir si le projet de l'enfant correspond au projet de la famille d'accueil» (Professionnel·le, Vaud).

Comme l'explique notamment cette personne, le réseau, coordonné de manière centralisée par des services étatiques, vise à assurer l'accompagnement et la protection des enfants placés grâce à la coordination et la complémentarité des acteurs qui le composent. Certes, comme dans les autres cantons, l'environnement familial est perçu comme propice au développement de l'enfant. Toutefois, ces professionnel·les mettent l'accent sur le fait que l'accueil en milieu familial doit s'inscrire dans un projet fondé sur des expertises professionnelles et dont le suivi et la coordination repose sur des services publics spécialisés qui en portent la responsabilité principale. Dans cette perspective, les familles d'accueil sont perçues comme un acteur au sein d'un réseau d'aide à l'enfance et à la jeunesse et dont la contribution est spécifique et complémentaire à celle des autres acteurs du réseau, mais pas prépondérante.

Cette représentation est prédominante parmi les professionnel·les des cantons de Vaud, un grand canton protestant de Suisse-romande (800'000 habitant·es pour une superficie de plus de 3'000 km²) et de Fribourg, un canton catholique bilingue (français et allemand) d'environ 40'000 habitant·es. De manière cohérente avec cette représentation, dans ces deux cantons, l'essentiel des tâches

obligatoires et de l'accompagnement des enfants, de leurs parents et des parents d'accueil est assuré par un service cantonal spécialisé. Au niveau réglementaire, ces systèmes ne prévoient pas (ou très peu) de collaboration avec des prestataires privés. Dans les faits, en raison du manque de ressources et de familles d'accueil, des collaborations existent, en particulier avec un prestataire privé régional, dont la collaboration est régie par une convention. En outre, dans le canton de Fribourg, certaines familles d'accueil ont fait le choix d'être accompagnées par des prestataires privés basés dans le canton voisin.

Dans ces deux cantons, le service public spécialisé est organisé en deux unités organisationnelles distinctes. L'une est compétente pour l'accompagnement des parents d'accueil et l'autre pour l'accompagnement de l'enfant placé et de ses parents. Selon les professionnel·les rencontré·es, cette organisation comporte l'avantage de permettre un accompagnement des enfants distinct de celui de la famille d'accueil, ce qui peut être facilitant en cas de conflit et renforcer la garantie que les droits des enfants (et de ses parents) soient respectés. Les professionnel·les interrogé·es apprécient en outre la clarté de cette répartition des rôles, la coopération entre les deux unités organisationnelles et le travail d'équipe qu'elle permet. Par ailleurs, ils et elles relèvent que cette répartition des rôles est protectrice pour les familles d'accueil, qui n'ont pas à gérer les relations entre l'enfant et ses parents, ni à assurer le suivi psycho-social des enfants. Comme l'explique ce·tte professionnel·le, c'est également protecteur pour l'enfant, car cela atténue le potentiel de conflits de loyauté en distinguant clairement les relations avec ses parents de celles avec ses parents d'accueil.

«Ce qu'on attend des référents, que ce soient des assistants sociaux ou des tuteurs, quand c'est un placement en famille d'accueil, ce n'est pas du tout le même travail que quand vous placez un enfant en foyer. C'est important que les enfants comprennent qui prend les décisions. La famille d'accueil, elle ne peut pas dire : «Tu vois, ta mère, la semaine passée, tu l'as vue en visite, elle sentait l'alcool, ça c'est pas OK et puis du coup, tu la verras plus pendant un temps parce que c'est pas adéquat». La famille d'accueil, elle ne peut pas transmettre ça, parce que l'enfant est attaché à sa famille d'accueil. Et il y a la question de la loyauté. Pour nous, c'est vraiment important que l'enfant identifie : «Avec cette famille d'accueil, tu es en sécurité, tu peux grandir. Bien sûr que c'est eux qui vont décider si tu as droit à un dessert ou pas, que tu dois te lever pour aller à l'école... ce qu'on appelle la garde de fait. Mais [il faut que tu comprennes aussi] qu'il y a des personnes extérieures qui travaillent avec tes parents, qui prennent les décisions pour toi et pour ta sécurité. Et puis moi, je suis là pour accompagner tout ce que ça te fait vivre, ces questions de placement. Je suis là pour t'aider, t'accompagner, t'entourer, t'aider à grandir» (Professionnel·le, Vaud).

De manière cohérente avec l'idée d'une coordination centralisée du processus de placement, dans ces deux cantons, le matching fonctionne via une plateforme numérique centrale sur laquelle sont saisies les caractéristiques et les particularités des enfants et des familles d'accueil. Toujours dans cette logique, dans ces deux cantons, ce sont les services cantonaux chargés de l'accompagnement des familles d'accueil qui sont à disposition pour des conseils au besoin. En ce qui concerne la formation et le perfectionnement des familles d'accueil, dans le canton de Vaud, cette mission est sous la responsabilité du service cantonal, qui a mandaté une haute école pour la réaliser. Ces formations sont appréciées des parents d'accueil rencontrés, qui les voient non seulement comme une acquisition de connaissances, mais aussi comme l'occasion de rencontrer d'autres familles d'accueil et de créer des liens, voire des réseaux de soutien. A Fribourg, au moment de l'enquête il n'y a pas d'offre de formation pour les familles d'accueil, mais une association de familles d'accueil est en cours de création pour répondre à un besoin de mise en réseau des familles d'accueil, que nous ont exprimé aussi bien les familles d'accueil que les professionnel·les rencontré·es.

Comme la famille d'accueil est vue comme un acteur du système, l'accent est moins mis sur la formation et le soutien personnalisé aux familles que sur l'idée de «faire équipe» et de co-construire la meilleure solution pour l'enfant avec tous les acteurs et actrices concerné·es, y compris l'enfant et ses parents. Un·e professionnel·le rencontré·e dans le canton de Vaud dit :

«Pour moi c'est essentiel d'en parler [du placement famille d'accueil] avec les parents et l'enfant s'il est en âge de pouvoir en discuter. Parce que ça permet de voir où se situe le parent et puis effectivement, pour moi, si déjà on évalue que le parent va se sentir menacé, on ne va pas sur une famille d'accueil, parce que c'est un non-sens. [...] En tout cas c'est une mission qu'on doit vraiment avoir dans le placement, c'est de ramener aussi le parent dans l'équipe» (Professionnel·le, Vaud).

Par ailleurs, ces professionnel·les accordent une grande importance au processus en amont du placement, soit à l'élaboration du «projet de l'enfant», en veillant à l'implication tous les acteurs concernés dans ce processus, à la clarification des rôles et compétences de chacun d'entre eux, ainsi qu'à la sélection des familles d'accueil et au matching. L'idée est que si le projet fait l'objet d'une co-construction solide à laquelle tous les acteurs adhèrent, et que les rôles et compétences sont clarifiés dès le début, la suite du processus sera facilitée. Toutefois, comme les placements se passent parfois dans l'urgence, les processus d'évaluation des conditions d'accueil se font souvent sous pression et la préparation en amont et la co-construction sont plus difficiles à réaliser. Dans ces conditions, les professionnel·les de ces cantons sont amenés à collaborer avec des prestataires privés, mais dans un flou concernant la répartition des rôles et compétences. En outre, certains parents d'accueil témoignent du fait que le délai entre le désir des parents

de devenir famille d'accueil et le moment où leur projet se concrétise peut parfois être long. Dans ces deux cantons, mais dans d'autres cantons aussi, des parents d'accueil rapportent être parfois restés longtemps sur des listes d'attente. Parfois, durant la période entre, d'une part, l'évaluation des conditions d'accueil et la préparation et d'autre part, la première demande d'accueillir un enfant, la situation de vie des parents d'accueil potentiels a considérablement changé, ce qui peut avoir un impact sur les conditions d'accueil. En outre, certains parents d'accueil ont eu l'impression que leurs souhaits n'ont pas toujours été pris en compte. C'est par exemple le cas d'une famille qui s'est vu confier un enfant pour un placement à court terme, alors qu'elle avait indiqué ne pas souhaiter ce type de placement.

Par ailleurs, si beaucoup de soin est apporté au processus en amont du placement, les ressources disponibles pour l'accompagnement des familles et des enfants pendant le placement sont plus limitées dans ces cantons. Même si les parents d'accueil estiment que la relation avec les professionnel·les est bonne, ils ne les voient que rarement en raison du manque de ressources, mais aussi parce qu'ils et elles ne sont disponibles que durant les heures de bureaux. Les rendez-vous sont souvent très formels et il leur manque un interlocuteur ou un espace où discuter des défis du quotidien, ainsi qu'un service disponible à tout moment en cas d'urgence. Ils sont plusieurs à témoigner que dans ces moments, ils n'ont personne à appeler à part la police (c'est aussi le cas, par exemple, des familles des Grisons qui ne sont pas accompagnées par des prestataires privés). Leurs témoignages rendent compte d'une relation souvent distante avec les professionnel·les qui les accompagnent, avec un certain *«turn-over»* des professionnel·les, ce qui nuit à la continuité de l'accompagnement, ainsi qu'une place (trop) importante prise par les processus administratifs (ces difficultés sont également documentées dans la partie II de cet ouvrage). Une mère d'accueil rencontrée à Fribourg, qui accueille trois enfants placés, témoigne devoir faire des démarches administratives distinctes pour les trois enfants.

«Donc en fait, on a des feuilles à remplir pour être défrayé chaque mois par rapport à chaque enfant. [...] Et puis je dois les remplir trois fois. Ça veut dire que le même document, je dois le remplir pour chaque enfant, même si c'est les mêmes informations, si ce n'est le nom de l'enfant. Je ne peux pas faire de photocopie. C'est des détails qui sont pas du tout graves, mais dans un quotidien qui est ultra rempli, qui prennent une certaine importance» (Mère d'accueil, Fribourg).

En outre, les parents rencontrés dans les cantons de Fribourg et Vaud, mais aussi dans les Grisons, témoignent d'une certaine lenteur des processus administratifs qui peut être en décalage avec les besoins quotidiens de la vie de famille. Certaines familles développent donc des stratégies consistant, par exemple, à ne pas attendre la confirmation de prise en charge financière pour inscrire les enfants

à des activités de loisirs. Cela crée toutefois des inégalités entre les familles qui peuvent se permettre «d'avancer» les coûts de ces activités, voire de les assumer si la réponse de prise en charge est négative, et celles qui n'en ont pas les moyens financiers.

Concernant la fin du placement, les parents d'accueil rencontrés dans ces cantons ont l'impression que les critères de durée et de fin placement sont peu clairs. Certains ne savent pas vraiment combien de temps l'enfant restera chez eux et ils ont l'impression de ne pas avoir de contrôle sur la décision de fin de placement. Une crainte exprimée par plusieurs parents est qu'il soit mis fin au placement de manière abrupte alors qu'ils se sont attachés à l'enfant. Ces craintes sont aussi exprimées par les parents d'accueil rencontrés dans d'autres cantons, mais cette impression d'incertitude plus marquée dans ces deux cantons peut être analysée comme une conséquence d'un processus où interviennent plusieurs acteurs, avec des rencontres espacées et souvent très formelles, avec des changements d'interlocuteurs et essentiellement axées sur leur relation avec l'enfant, ce qui permet difficilement aux parents d'accueil d'avoir une vue d'ensemble de la situation (notamment celle des parents de l'enfant) et une perspective claire sur la suite du processus.

Enfin, les systèmes de placement d'enfants ainsi organisés se composent d'une multitude d'interlocuteurs, ce qui peut entraîner des lenteurs du système, d'une part et d'autre part, donner aux acteurs l'impression d'être face à une organisation complexe et impersonnelle. D'une part, les réunions de réseau peuvent être compliquées à mettre en place, car il faut réunir de nombreux professionnels de différents domaines, les curateurs, les enfants, les parents d'accueil et parfois les parents d'enfants placés. D'autre part, la complexité de ces réseaux peut embrouiller la répartition des rôles et donner aux familles l'impression de perdre de vue de l'objectif d'accueil d'un enfant, comme l'explique un parent d'accueil.

«Je me souviens d'être allée à cette séance d'information et puis il y avait un diagramme où il y avait l'enfant qui était tout petit au milieu. Et puis après, il y avait quinze flèches de tous les intervenants autour de l'enfant et puis c'est quelque chose qui nous avait fait peur. Il y avait les profs, il y avait les thérapeutes, les ergothérapeutes, les CEMA, le tuteur, le médiateur et puis machin ... Et puis on s'est dit : «Mais dans quoi est-ce qu'on se lance ?». Moi, je voulais accueillir un enfant et puis tout à coup, on se retrouve dans un système. Personnellement, je me réjouis que ça soit un peu plus clarifié, les rôles de chacun» (Parent d'accueil, Vaud).

10.6 Conclusion

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent que les représentations du rôle de la famille d'accueil au sein du système de placement d'enfants ont des effets réels sur la répartition des tâches et la collaboration entre les acteurs et actrices concernées. Lorsque la famille d'accueil est considérée comme le pilier central du système de placement, les professionnel·les privilégient un accompagnement personnalisé et proche des réalités des familles, ce qui est apprécié par ces dernières. Ce type de répartition des tâches comporte néanmoins l'inconvénient de donner beaucoup de responsabilités aux familles d'accueil et peut présenter plus de difficulté à intégrer de manière participative le point de vue des enfants et de leurs parents. Les cantons où prédomine une représentation de la famille comme maillon du système d'une chaîne d'acteurs fonctionnent davantage en réseau, permettant une meilleure participation de tous les acteurs et actrices en amont du placement. Le processus de coordination du processus est centralisé et la répartition des rôles est plus souvent perçue comme claire et transparente. Toutefois, dans ces cantons, les familles d'accueil considèrent l'accompagnement des professionnel·les plus administratif et distant. Dans tous les cas, force est de constater que peu de place est accordée aux parents d'enfants placés.